



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

BOUTEILLES D'EAU EN PLASTIQUE : LA CONSIGNE DEVRAIT ÉGALEMENT FAIRE PARTIE DE LA SOLUTION

Montréal, le 15 novembre 2013 : Dans sa réponse datée du 30 octobre dernier, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Yves-François Blanchet, présume notamment des performances futures de la collecte sélective municipale pour ne pas donner suite à une pétition déposée à l'Assemblée nationale du Québec demandant la consignation des bouteilles d'eau en plastique.

« Avec plusieurs centaines de millions de bouteilles d'eau en plastique jetées par année au Québec, aucune option ne devrait être mise de côté à l'heure actuelle pour mettre un terme à ce gaspillage de ressources », mentionne Karel Ménard, porte-parole de Pro-Consigne Québec. « L'approche du ministre est d'autant plus étonnante que le gouvernement attend les résultats d'une étude comparative sur la performance globale des systèmes de récupération avant de se prononcer sur le sujet, et cette étude n'a toujours pas débuté », poursuit-il.

Aussi, Pro-Consigne Québec considère que comparer les performances de la collecte sélective dans son ensemble à celle de la consigne, mais uniquement sur les bouteilles de boissons gazeuses en plastiques n'est pas adéquate dans le présent dossier.

« Le fait de comparer la performance d'un système qui récupère l'ensemble des contenants, imprimés et emballages des ménages québécois à celle de la consigne sur les bouteilles de boissons gazeuses peut s'avérer être trompeur. La bonne performance globale de la collecte sélective est due exclusivement à la récupération du papier et du carton qui se situe à 75 % alors que celle du plastique n'est que de 16 %. La performance de la consigne publique dans son ensemble s'est située, quant à elle, à 73 %, en 2010, en hausse par rapport à 2008 », de conclure Karel Ménard.

À l'instar du ministre Blanchet qui encourage les Québécois à moins consommer d'eau embouteillée, Pro-Consigne Québec considère que c'est la complémentarité des mesures qui seront mises en place qui fera en sorte que moins de bouteilles de plastique seront éliminées ou jetées dans l'environnement.

-30-

Source : Karel Ménard : (514) 396-2686 ; portable : (514) 647-3438